

Entre « violences territoriales » et résistances : le cas des femmes ashaninkas en Amazonie centrale (Pérou)

Introduction

Mon stage m'a plongée en plein cœur des luttes des femmes indigènes pour la défense de leur territoire et en a fait découler la problématique de ce mémoire, à savoir « Comment la résistance des femmes indigènes se déploie-t-elle au carrefour de rapports de dominations plurielles ? ». Ma réflexion s'est construite à partir des sous-questions suivantes : contre quelles oppressions territoriales, les femmes amazoniennes luttent-elles ? A quelles violences sont-elles confrontées ? De quelle(s) manière(s) impactent-elles leur vie ? Comment s'organisent-elles ? Quelles formes de résistances mettent-elles en place pour y faire face ? Mènent-elles leurs résistances à un niveau local, national, transnational ?

Les études épistémologiques latino-américaines se sont intéressées aux femmes mais elles se sont longtemps basées sur les mouvements féministes occidentaux et sur une oppression de toutes les femmes sans prise en considération particulière des femmes indigènes (Moore Torres, 2018:242). Ces recherches mettent en avant les intérêts des femmes blanches et bourgeoises sous une domination masculine invisibilisant celle qu'elles exercent sur les femmes indigènes, souvent considérées comme inférieures (Lugones,2005:62). Ce travail s'inscrit dans cette volonté de détachement d'un ethnocentrisme réducteur et tente de mettre en lumière l'imbrication d'une multitude de dominations qui nécessitent d'être envisagées simultanément. Il combine de nouvelles approches qui ont émergé depuis le milieu du siècle dernier. Premièrement, le féminisme décolonial latino-américain et des Caraïbes, qui met en évidence l'imbrication entre les diverses dominations masculines, raciales, capitalistes, coloniales et qui analyse l'interconnexion entre le niveau local et le niveau global (Curiel, 2010 :71-76). D'après Yuderlys Espinosa, cette posture épistémologique permet, en outre, de visibiliser le point de vue, les savoirs, les résistances des femmes, lesquels comprennent les femmes indigènes (Espinosa-Miñoso, 2014:7). Ensuite, ce mémoire s'inspire du courant écoféministe social développé dans les années 80. Comme l'explique Catherine Larrère, aux « deux dominations croisées (des femmes et de la nature) », ce courant « en rajoute une troisième, coloniale ou post-coloniale ». Il montre ainsi « comment, dans les pays du Sud, qui souffrent de l'héritage d'une domination coloniale qui a atteint leurs potentialités économiques et a souvent profondément dégradé leur environnement, les conséquences environnementales du développement et de la mondialisation atteignent plus lourdement les femmes » (Larrère, 2012:15). Enfin, il faut noter l'importance de l'approche du féminisme communautaire, venue de Bolivie, et permettant de penser les résistances depuis des concepts et des réalités propres aux femmes indigènes (Siderac, 2019:3).

La première partie de ce travail (I. Étudier les processus de résistance féminine indigène amazonienne) s'emploie tout d'abord à présenter les femmes indigènes qui sont au cœur de cette

étude. Pour ce faire, elle définit, comme expliqué précédemment, certains termes essentiels tels que « indigènes » et la notion de « territoire ». Ces précisions sont importantes afin d'étudier la question depuis la cosmovision des femmes indigènes et de se détacher d'une vision extérieure potentiellement erronée. Ensuite, cette partie présente l'état des lieux, d'un point de vue juridique, des textes sur lesquels les femmes indigènes peuvent se baser pour résister et défendre leurs territoires. Un point sur l'histoire du Pérou et celle des indigènes permet de davantage mettre en évidence une forme de continuité entre les luttes actuelles et celles plus anciennes. Il me semblait peu pertinent de tenter de comprendre ces résistances sans connaître le contexte historique (organisation étatique, dominations, conflit armé de 1980-2000, politiques économiques...) dans lequel elles s'inscrivaient. Dans un troisième temps, je présente la méthodologie que j'ai suivie, la manière dont j'ai récolté mes données et les difficultés que j'ai rencontrées, tant pratiques qu'épistémologiques.

Dans la seconde partie (II. Résister au féminin dans un contexte indigène d'oppressions territoriales) sont développés les différents types de dominations et de violences que les femmes indigènes subissent au Pérou et l'impact de celles-ci sur leurs possibilités de s'engager dans une forme de résistance. J'évoque dans un premier temps la stigmatisation et la dévalorisation des peuples indigènes, a fortiori des femmes indigènes, de la part de l'Etat soucieux de maintenir le système économique dominant. Les violences étatiques peuvent s'avérer psychologiques mais aussi physiques, lorsque les femmes indigènes sont réprimées dans leur lutte. C'est donc le corps en tant qu'outil de lutte mais aussi comme objet de violence (sexuelle, notamment) qui est analysé dans ce point. En outre, la stigmatisation établie par l'État passe également par des discriminations juridiques qui font obstacle aux résistances féminines de peuples indigènes. Ce point aborde également les violences et les dominations intrafamiliales subies par les femmes indigènes, fortement contrôlées par les hommes et par d'autres femmes suite à certains stéréotypes et rôles qui leur sont associés. Ces pressions ont un impact important sur les possibilités qu'ont les femmes de s'engager dans une forme de résistance. Enfin, je me suis intéressée aux dominations économiques imposées aux indigènes. Celles-ci ont trait à l'exploitation des métaux lourds de manière intensive et ont un impact considérable sur la santé des femmes indigènes, sur leurs terres et leurs territoires mais aussi sur leur capacité à s'engager dans la résistance. Cette partie sera également l'occasion de questionner le principe de privatisation des ressources et les conséquences directes et collatérales de leur surexploitation pour les femmes indigènes.

La troisième et dernière partie (III. Agir contre les oppressions territoriales : la défense des territoires par les femmes indigènes) présente les moyens de défense mis en place par les femmes indigènes face aux rapports de domination analysés au préalable. Elle se divise en cinq parties. La première s'intéresse à la représentation des indigènes - et des femmes en particulier - dans le monde politique et à leur accès aux processus décisionnels (d'un point de vue local et national), ainsi qu'au recours aux textes internationaux. La seconde évoque les mobilisations des femmes indigènes pour

que les propositions d'indemnisation et de réparation venant de l'Etat ou des entreprises soient en accord avec leur mode de vie, afin qu'elles ne soient pas inadaptées et susceptibles de mener à davantage de dépendance. Cette partie présente aussi la justice communautaire, également utilisée par les femmes indigènes (aux côtés de la justice nationale) pour régler certains conflits ou défendre leurs causes. La troisième décrit l'implication des femmes indigènes dans des organisations de résistance comme fondamentale dans leur engagement (ces organisations constituent également un lieu de parole et d'affranchissement par rapport aux différentes dominations subies ainsi qu'une aide à l'organisation des luttes et des alliances politiques, notamment au niveau international), mais aussi dans la revalorisation d'elles-mêmes et de leur culture ancestrale. En ce sens, la quatrième partie met en lumière l'importance de la revalorisation des savoirs ancestraux pour les résistances indigènes – d'un point de vue physique et émotionnel – et de la transmission de ces savoirs. Enfin, il m'a paru important de m'intéresser à l'impact de la situation de pandémie de Covid-19 sur ces résistances féminines dans un dernier sous point.

Conclusion

L'interrelation entre les processus de résistances et les violences subies par les peuples indigènes péruviens en Amazonie centrale, plus spécifiquement les Ashaninkas, pour la défense de leur terres et territoire constitue le cœur de ce travail. Ce mémoire socio-anthropologique émane d'un terrain de six semaines à Lima au sein de l'association nationale des femmes indigènes andines et amazoniennes du Pérou (ONAMIAP) et se base principalement sur de l'observation participante.

Afin d'analyser et de questionner cette imbrication, la compréhension de la notion centrale, à savoir le territoire, représentait la première étape à appréhender, cette dernière étant bien différente de celle souvent connue en Occident. Il ressort des différents témoignages et des recherches que les peuples indigènes ont une vision holistique du territoire, celui-ci étant compris comme un tout, dépassant la conception matérialiste, perçue comme très réductrice. Au travers du territoire, les populations indigènes défendent la vie, leur attachement aux ancêtres ainsi que leurs conditions d'existence présentes et futures.

Une ambivalence apparaît dans l'identification des femmes indigènes entre une imposition externe par les instances nationales et internationales et une auto-identification par les femmes elles-mêmes. Définir les femmes indigènes relève d'un processus complexe tant les définitions sont variées, ces dernières étant plus ou moins complètes et empreintes du contexte dans lequel elles sont construites. D'une part, les textes internationaux inscrivent les droits des peuples indigènes dans un cadre juridique international, leur offrent une protection et leur permettent d'acquérir une plus grande légitimité ; d'autre part, l'auto-identification est considérée comme le point de départ de leurs résistances. Toutefois, il semble que cela ne va pas de soi, ceci s'expliquant par les oppressions et l'exclusion vécues par les femmes indigènes depuis plusieurs centaines d'années.

Les résistances actuelles pour la défense du territoire sont le reflet, la continuité et la réaction à certaines dominations passées qu'il semble important d'analyser et de resituer dans le temps. En effet, certaines images des indigènes perpétuées pendant de longues années impactent encore ces peuples. Certaines modifications législatives et constitutionnelles influencent le cadre dans lequel leurs luttes se structurent tandis que certains conflits ont laissé des traces indélébiles. Si le passé peut être un souvenir douloureux pour les femmes indigènes en raison de diverses dépossession territoriales, il semble que la remémoration des luttes des ancêtres constitue, par ailleurs, une force.

Tout au long de ce travail, le questionnement selon lequel les résistances indigènes se trouvent au carrefour de diverses dominations a été développé. Tout d'abord, il semble que les peuples indigènes impliqués dans la défense de leur territoire font face à une domination étatique qui se manifeste par leur dévalorisation et leur stigmatisation au travers de stéréotypes les présentant comme un danger pour le « vivre ensemble » et le développement de la société péruvienne. Cette représentation des indigènes amène l'Etat à légitimer l'utilisation de la violence. Toutefois, l'argument sous-jacent est d'ordre économique et s'explique par le fait que les peuples indigènes contestent le modèle dominant, établi sur la base d'une exploitation extractive. Cette domination peut également s'exprimer par l'oppression de leur corps au travers de violences psychologiques et physiques ayant pour dessein l'affaiblissement de leurs résistances mais cette oppression s'exerce, en outre, par des procédures judiciaires dirigées vers les représentants et les organisations indigènes, limitant leurs capacités d'actions. Ensuite, il faut souligner le fait que parallèlement à la domination structurelle, l'oppression des femmes indigènes se situe à un niveau plus local, au sein même de leur communauté et de leur cercle familial. Ainsi, celles qui se mobilisent pour la défense de leur territoire s'exposent parfois à un contrôle et à une opposition de la part de leurs proches qui estiment que la place de la femme est de demeurer au foyer et considèrent que celles-ci dérogent à leurs obligations familiales. Cela est d'autant plus prégnant lorsque les femmes sont dépendantes financièrement de leur entourage. De surcroît, l'assignation des tâches au sein de la sphère privée se répercute dans la sphère publique et, plus précisément, dans les résistances et les organisations indigènes. La domination économique imposée par les entreprises extractives nationales et internationales n'est pas non plus à négliger, celles-ci faisant fi du danger que leurs activités représentent pour la santé des peuples indigènes et mésestiment les connaissances territoriales de ces derniers. Cette oppression économique met en évidence la privatisation des terres, le déploiement de nouveaux projets extractifs et prône l'intégration des peuples indigènes dans une économie globalisée ayant pour conséquences une prolifération des pressions territoriales et des violations de leurs droits fondamentaux. Outre cela, les populations indigènes assistent à une déstructuration de leurs économies propres et de leurs modes de vie, impactant la manière dont sont menées les résistances. Enfin, elles sont également confrontées à des exploitations illicites des territoires qui suscitent d'autres formes de violences.

Face à ces dominations, les femmes indigènes s'organisent, mettant en place diverses stratégies de résistances. La première consiste à se frayer une place dans les processus décisionnels desquels elles sont souvent exclues, notamment par la voie politique, saisissant les diverses opportunités qui s'offrent à elles. Si elles ont vu dans la récente crise politique, l'espérance de changement, celle-ci se mêle à l'appréhension de voir se reproduire le système dominant. Précisons que les prochaines élections présidentielles auront lieu le 11 avril prochain et représentent un nouvel enjeu en matière de défense territoriale mais aussi de nouvelles attentes pour les femmes indigènes. Celles-ci se mobilisent, par ailleurs, pour faire appliquer et respecter les processus de concertation protégés par certaines lois nationales telles que la consulta previa libre e informada mais dénoncent également les dysfonctionnements et ambiguïtés que peuvent comporter ces procédures. Faisant état de ceci, les femmes indigènes s'entraident, se coordonnent entre elles pour faire face aux difficultés et soumettre certaines recommandations afin que ces procédés correspondent à leurs réalités. On peut noter la divergence d'intérêts quant à l'appropriation de ces mécanismes de consultation entre les différents acteurs réunis autour de la table, à savoir les indigènes et les autorités étatiques, l'argument démocratique étant équivoque. Les femmes indigènes asháninkas tentent de s'imposer dans l'arène politique locale, au sein même des instances politiques de leurs communautés, où les fonctions les plus valorisées sont souvent réservées aux hommes. Elles cherchent ainsi à participer aux prises de décisions concernant la défense et la protection de leur territoire et à modifier les constitutions communales mais, certaines Asháninkas considèrent que les initiatives proviennent également de résistances au sein de leur foyer.

Il ressort de ce travail que la justice indigène permet de protéger les territoires dans la mesure où des sanctions existent et s'appliquent pour toute personne qui enfreint les règles de la communauté en matière territoriale. Toutefois, la dénonciation des violences vécues dans les communautés asháninkas n'est pas un cheminement évident et doit s'accompagner de la mise en place de structures d'accompagnement qui prennent en compte leurs besoins et leur cosmovisión. Parallèlement, cette justice doit se combiner avec les instances et avec les normes juridiques nationales et internationales, qui représentent un important instrument pour les résistances indigènes, permettant de faire entendre les revendications des populations. Les femmes indigènes revendiquent une justice étatique qui soit véritablement interculturelle et impartiale et se tournent également vers la justice internationale qui peut parfois astreindre ou pousser l'Etat à prendre certaines résolutions en ce qui concerne la protection de leur territoire. Des ateliers ont vu le jour dans les communautés asháninkas afin d'informer sur les différentes législations et les diverses institutions judiciaires. Pour les populations indigènes, une autre façon d'aboutir à une certaine justice est d'obtenir une réparation pour les violences vécues et pour la détérioration de leur territoire qui soit cohérente avec leur mode de vie et à la hauteur du dommage, n'amenant pas à une nouvelle dépossession territoriale, à une limitation des ressources ou à une dépendance extérieure.

Les organisations de femmes indigènes amazoniennes jouent un rôle essentiel dans la défense du territoire en Amazonie centrale, représentant l'épicentre et le terreau des résistances par la mise en valeur de l'identité indigène et la valorisation des femmes. Ces associations s'imposent comme un espace où les femmes indigènes peuvent partager et extérioriser les oppressions et les violences qu'elles subissent mais incarnent également le lieu où se rassemblent leurs forces. Ces lieux permettent un renforcement mutuel des capacités individuelles des femmes ainsi que de leurs capacités collectives et deviennent, dès lors, le foyer de nombreuses initiatives. Les associations sont aussi l'endroit où les femmes indigènes repensent la société et requestionnent leurs luttes. Face à l'accroissement de leur nombre, les associations en Amazonie tentent de se regrouper au sein d'associations régionales et nationales, aspirant à exprimer leurs luttes d'une voix plus unie. Néanmoins, les dissimilitudes entre les organisations dans la manière de concevoir et de mener les résistances conduisent à des dissensions qui les affaiblissent. Afin d'améliorer leur visibilité sur la scène internationale, ces organisations indigènes tentent aussi des rapprochements avec d'autres associations et mouvements de la société civile péruvienne mais également avec des organisations et des instances internationales, ce qui mène à des repositionnements dans les discours véhiculés et nécessite, en outre, d'intégrer et de supporter de nouveaux enjeux. 63 Dans l'analyse des résistances indigènes pour la défense et la protection de leur territoire, il ne faut pas passer outre le rôle que jouent les plantes. Si celles-ci permettent de soigner les blessures physiques et les douleurs émotionnelles, les Ashaninkas les emploient également pour affronter la fatigue, les violences et les difficultés du quotidien.

Pour les femmes ashaninkas, la défense du territoire passe par la remise en lumière de leurs ancêtres et de leurs expériences. La revalorisation de leurs connaissances repose la question du modèle économique dominant et semble suggérer des pistes de réflexion et des interurrences. Face à cela, les femmes ashaninkas accordent à nouveau une place prépondérante à la transmission des savoirs ancestraux tant aux plus jeunes générations, par le biais d'une éducation scolaire interculturelle, de radios communautaires, d'ateliers, de formations au sein des communautés et des divers réseaux sociaux qu'aux différents autres peuples indigènes.

Compte tenu de l'importante épidémie de coronavirus qui sévit au Pérou, il paraissait essentiel d'analyser la manière dont elle a pu impacter la vie, les résistances et les mobilisations des peuples indigènes. Si l'imposition d'un confinement a contingenté leurs actions et leurs espaces de rassemblement, il a également drainé la construction de nouvelles formes de résistances. Ce dernier a ébranlé les luttes des femmes indigènes et a accentué les violences, corroborant la nécessité d'une autogestion de leurs territoires et une reconsidération de leurs savoirs ancestraux. Si, aujourd'hui, le Pérou s'apprête à voir apparaître une seconde vague de coronavirus, il faudrait ultérieurement s'attacher à étudier les corollaires de cette crise sur les peuples indigènes et la possible exacerbation

des déposessions territoriales particulièrement si la relance économique se déploie en s'appuyant sur un accroissement des activités extractives.

Si la défense des territoires amazoniens n'est pas sans risque pour les femmes indigènes ashaninkas, de nombreuses d'entre elles sont cependant prêtes à l'assumer.

Mais, ce travail soulève d'autres questionnements qui mériteraient de se voir accorder une attention particulière dans des recherches ultérieures. Ainsi, les femmes indigènes péruviennes s'identifient aux situations vécues par les femmes afro-descendantes dans le pays, s'y comparant et y associant leurs luttes. Bien que ce point n'ait pu être développé dans le cadre de ce mémoire, il pourrait constituer une thématique intéressante à investiguer. Une étude plus approfondie sur les processus migratoires internes liés aux déposessions territoriales pourrait également représenter un sujet à explorer. Enfin, l'évolution du réchauffement climatique paraît être une profonde préoccupation pour les femmes indigènes et appelle à une plus ample analyse du phénomène.